

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 17 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 V.248** Vœu relatif à la situation de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le vœu déposé par Nicolas Bonnet Ouladj, Hervé Bégué et les élu.e.s du Groupe communiste front de gauche relatif aux conséquences des politiques d'austérité de l'AP-HP et du gouvernement sur le groupe hospitalier Lariboisière-Fernand Widal-Saint Louis ;

Considérant le vœu déposé par Florence Berthout, Dominique Stoppa-Lyonnet, Bernard Debré, François Haab et les élus des groupes Républicains et Indépendants et UDI-MoDEM relatif à l'organisation d'un débat sur la situation de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris ;

Considérant le vœu déposé par David Belliard, Marie Atallah et les élu.e.s du Groupe Ecologiste de Paris adopté en février 2018 relatif au soutien de l'AP-HP ;

Considérant la dégradation de la situation financière de l'AP-HP avec un déficit prévisionnel 2017 annoncé de près de 200 M€ ;

Considérant que cette situation relève pour partie d'une activité moindre que prévue alors que le mode de financement du CHU francilien repose majoritairement sur la tarification des actes ;

Considérant que les perspectives pour 2018 laissent entrevoir un nouveau déficit important ;

Considérant que la direction générale de l'AP-HP a annoncé une série de mesures d'économies destinée à contenir l'évolution des charges dès 2018 et en particulier des mesures de gel de la progression de la masse salariale ;

Considérant les inquiétudes légitimes que cette situation génère parmi les personnels confrontés à des conditions de travail difficiles dans leur mission de service public ;

Considérant que de nombreuses voix s'élèvent, dont récemment celle du Président du Conseil de l'Ordre des médecins, pour appeler à une véritable politique du service public de santé qui ne se résume pas à une approche économique et budgétaire;

Considérant que cette situation relève principalement d'un mode de financement de l'hôpital public que la Ministre de la Santé et des Solidarités a qualifié « d'à bout de souffle » ;

Considérant que le Président de la République a récemment annoncé que des mesures sur le financement de l'hôpital public seraient annoncées d'ici la fin du mois de mai ;

Considérant la nécessaire poursuite de la transformation et modernisation des hôpitaux de l'AP-HP pour les adapter aux besoins des patients, aux normes de sécurité et aux conditions de travail des personnels ;  
Considérant que la Maire de Paris, en sa qualité de présidente du Conseil de Surveillance a saisi la Ministre des Solidarités et de la Santé sur les conséquences d'une insuffisance de financement qui ne permettrait pas au GHU d'assurer ses missions de service public hospitalier ;

Considérant que la Maire de Paris, en sa qualité de Présidente du Conseil de Surveillance a rappelé lors du Conseil de Surveillance du 6 avril dernier, son soutien aux équipes de l'AP-HP face aux inquiétudes légitimes générées par cette situation ;

Considérant la situation particulière du Groupe Hospitalier Lariboisière – Fernand Widal – Saint Louis dans ce contexte, avec un déficit important lié à un recul de l'activité ;

Considérant le projet du nouveau Lariboisière qui est l'un des plus avancé dans sa programmation parmi les grands projets d'investissement des années à venir, et que rien aujourd'hui ne remet en question l'aboutissement de son projet médical et de l'offre de soins qui y est associée ;

Considérant les incertitudes qui demeurent sur le projet Grand Hôpital Nord qui impactent l'évolution des activités des autres sites hospitaliers du Nord de Paris ;

Considérant l'annonce qu'un plan de transformation sera présenté par la direction générale aux instances de l'AP-HP à l'automne ;

Considérant que ce plan de transformation ne saurait remettre en cause l'intégrité du service public hospitalier sur le territoire parisien en et permettre le maintien d'un accès aux soins et d'une qualité de prise en charge pour tous ;

Considérant que ce plan de transformation devra permettre le maintien des capacités d'accueil et des personnels garantissant la prise en charge et le confort des patients sur le territoire parisien, tout en améliorant l'accès ;

Considérant que l'AP-HP assume des missions spécifiques de services service public en matière de recherche, de permanence des soins et de prise en charges des publics les plus fragiles sans aucune forme de distinction ;

Considérant que des coupes budgétaires seraient de nature à mettre en difficulté les agents et médecins de l'AP-HP qui fournissent chaque jour un travail exceptionnel pour maintenir la qualité d'accueil et de soins due aux patient.e.s ;

Considérant que la Maire de Paris, en sa qualité de Présidente du Conseil de Surveillance a insisté sur la nécessité d'une concertation préalable à l'adoption par le Conseil de Surveillance du plan de transformation ;

Considérant le respect des modalités d'informations et de consultations des instances de gouvernance et de représentation du personnel internes à l'AP-HP,

Sur proposition de l'exécutif,

émet le vœu :

- Que la Maire de Paris réaffirme auprès de la direction générale que la transformation nécessaire de l'AP-HP ne peut se faire au prix d'une réduction de l'offre de soins;
- Que la Maire de Paris alerte la direction générale de l'AP-HP pour que les mesures de restriction budgétaire prévues pour 2018 ne remettent pas en cause l'offre de soins et les conditions d'exercices des agents auprès des patients ;
- Que la Maire de Paris sollicite la Direction Générale de l'AP-HP pour qu'un débat soit organisé avec les élus parisiens avant la finalisation du plan de transformation ;
- Qu'à l'occasion de ce débat soient présentées les évolutions prévues de l'organisation de l'offre de soins sur le territoire parisien pour chacun des groupes hospitaliers.